

sous réserve de validation des modifications

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	DROIT ECONOMIE GESTION					M1 60 ECTS
Mention :	FINANCE					
Parcours :	FINANCE D'ENTREPRISE ET DES MARCHES & CHARGE D'AFFAIRES ENTEPRISE					
Volume horaire étudiant :	340 h	45 h	h	h	h	385 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input checked="" type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Kamel LAARADH Maître de conférences ☎ 03.80.39.35.11 kamel.laaradh@u-bourgogne.fr	Aurore DE OLIVEIRA Bureau 128 PEG 03.80.39.54.21 finance-iae@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IAE DIJON	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le Master « Finance » a pour objectif de conduire au niveau de compétence et d'expertise aujourd'hui requis des diplômés, et d'offrir un très fort potentiel d'évolution dans les métiers de la Finance.

Compte tenu de la taille « humaine » de chaque promotion du Master « Finance », la pédagogie développée par l'équipe d'enseignants chercheurs est dynamique et interactive. Elle repose notamment sur la conduite d'études de cas, de simulations et de projets, ainsi que sur la réalisation d'études et de dossiers impliquant ou ayant impliqué des sociétés et institutions financières (fusions et acquisitions, introduction en bourse, gestion des risques...).

Le fonctionnement du Master « Finance » s'appuie aussi sur un tissu d'organisations financières partenaires qui accueillent les étudiants en stage, lors de leurs projets en leur confiant des missions opérationnelles ou stratégiques. Enfin, des conférences dispensées par des praticiens complètent le dispositif de formation.

L'Anglais des affaires est enseigné tout au long du Master et les étudiants sont préparés au TOEIC avec une session par an intégrée dans le Master. Les enseignements sont assurés en partie en laboratoire de langues.

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

Le M1 ne débouche pas à un diplôme, il s'inscrit dans le Master « Finance » qui se prépare en deux ans. Toutefois, à l'issue de M1, les étudiants peuvent postuler pour poursuivre le M2 du même Master ou d'autres M2 parmi les Master de l'IAE, de l'UB ou encore d'autres universités françaises.

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Les compétences visées sont de trois ordres :

- compétences analytiques : capacité à analyser un problème financier en le reliant à des modèles théoriques afin d'alimenter la prise de décision ;
- compétences opérationnelles : capacité à mobiliser et à appliquer les connaissances acquises, à mettre en place les plans d'actions et à mobiliser des moyens, à motiver des équipes ;
- compétences techniques, par la connaissance des méthodes et des outils de décision utilisés en finance.

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

Compétences générales en Gestion qui assurent à l'étudiant un niveau de connaissances indispensables à l'exercice de fonctions d'encadrement dans les organisations. Début de spécialisation dans les domaines de la Finance.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ **De plein droit :**

L'accès à la spécialité Finance du Master 1 est fonction de la capacité d'accueil (30 étudiants).

Au sein de l'Université de Bourgogne, ce parcours est ouvert aux diplômés de la Licence de Sciences de Gestion, option Finance, avec des résultats suffisants dans les UE de spécialisation dans les domaines de la Finance.

Pour tous les autres parcours, un examen de dossier et entretien individuel est prévu.

Les admissions sont prononcées par le Chef d'Etablissement sur proposition du Responsable du parcours FEM du Master, en fonction des places disponibles, après examen de dossier et entretien individuel.

■ **Sur sélection (examen de dossier et entretien individuel) :**

En fonction des places disponibles, ouverture aux étudiants titulaires d'autres Licences de Sciences de Gestion et d'autres Licences (120 crédits ECTS validés) d'une discipline compatible (Licences AES, droit, économie, Licences professionnelles entrant dans le champ de la gestion...).

Le candidat doit télécharger le dossier de candidature disponible sur l'application e-candidat du site de l'IAE et l'envoyer au secrétariat avec les pièces demandées. Les dates d'ouverture et de clôture de chaque formation seront également indiquées.

■ **Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :**

Après examen de dossier et entretien individuel, les personnes exerçant une activité professionnelle et désireuses de suivre le Master spécialité « Finance » en formation continue ont la possibilité de préparer la première année du cursus, après validation éventuelle d'acquis et ajustement du programme des cours en rapport avec leur cursus antérieur.

En formation initiale : s'adresser à la scolarité de l'IAE (03.80.39.54.21)

En formation continue : s'adresser au Service commun de Formations Continue et par Alternance de Bourgogne : SEFCA (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ **Schéma général des parcours possibles :**

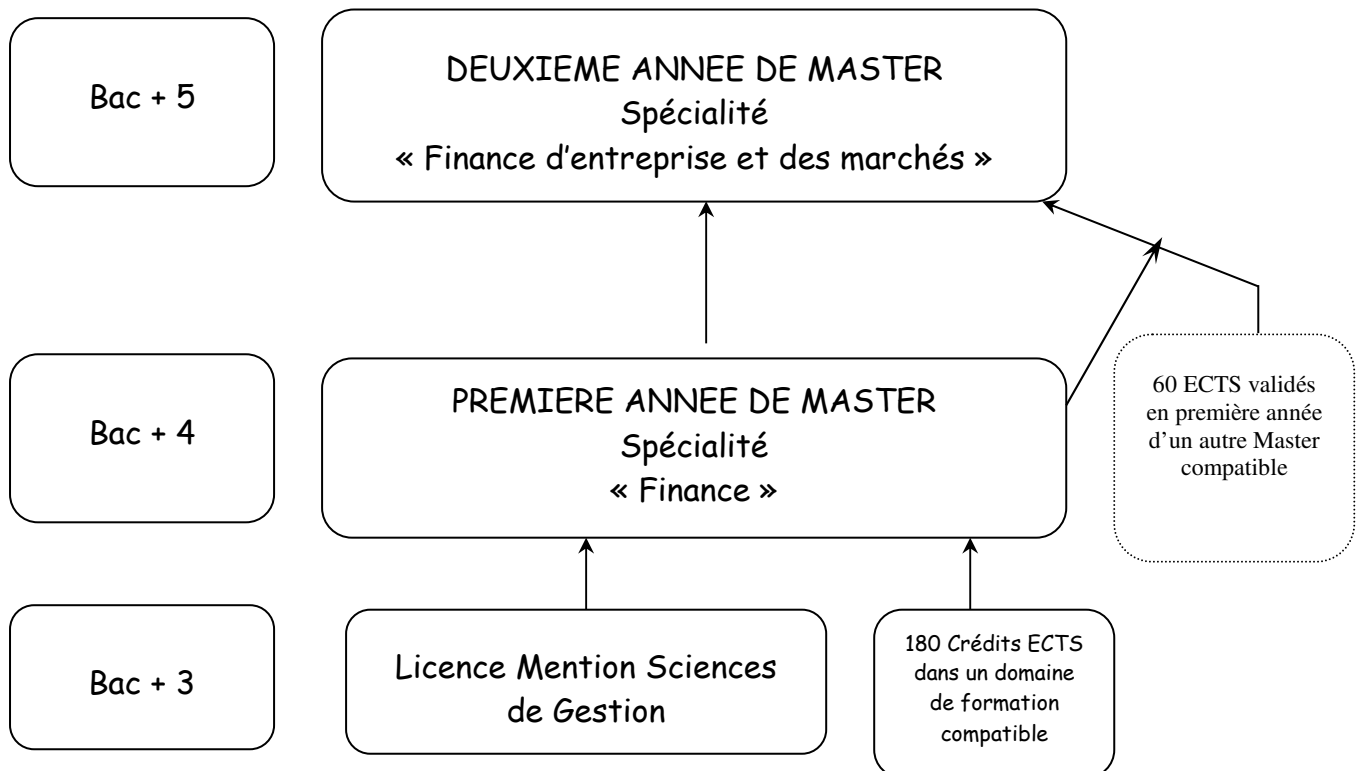


Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

Cours mutualisés avec le parcours CCA Cours mutualisés avec le parcours CG Cours mutualisé avec le parcours Marketing

SEMESTRE 1

UE 1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Contrôle et Gestion financière	Gestion et Politique Financière	24			24	4	CT écrit 2h CC dossier	Epreuve écrite	2.8	1.2	4
	Contrôle de gestion 1	18			18	3	CT écrit 2h	Epreuve écrite	3		3
TOTAL UE 1		42			42	7			5.8	1,2	7

CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Langue & management des organisations	Anglais des affaires TOEIC	12	12		24	2	CT écrit 2H + oraux	Epreuve Orale	1.5	0.5	2
	Perspectives en management des organisations	18			18	3	CT écrit 2H	Epreuve écrite	3		3
TOTAL UE 2		30	12		42	4			4.5	0.5	5

UE 3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Environnements juridiques	Droit du financement	12			12	2	CT écrit 2H	Epreuve orale	2		2
	Relations Juridiques du travail	20			20	3	CT écrit 2H	Epreuve écrite ou orale selon le nombre d'étudiants	3		3
TOTAL UE 3		32			32	5			5		5

UE 4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion bancaire & du patrimoine	Gestion bancaire	20			20	3	CT écrit 2H	Epreuve écrite	3		3
	Gestion de patrimoine	18			18	3	CT écrit 2H	Epreuve écrite	3		3
TOTAL UE 4		38			38	6			6		6

UE 5	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Aide à la décision	Analyse financière des comptes consolidés	18			18	3	CT écrit 2H	Epreuve écrite	3		3
	Techniques de consolidation	6			6	1	Epreuve pratique	Epreuve orale	1		1
	Diagnostic et management de la valeur	18			18	3	CT écrit 2H	Epreuve écrite	3		3
TOTAL UE 5		42			42	7			7		7

TOTAL S1	184	12			196	30			28,3	1.7	30
-----------------	------------	-----------	--	--	------------	-----------	--	--	-------------	------------	-----------

SEMESTRE 2

UE 6	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Finance et Contrôle de gestion	Gestion financière internationale)	24			24	4	CT écrit 2H	Epreuve écrite	4		4
	Contrôle de gestion 2	18			18	3	CT écrit 2H	Epreuve écrite	3		3
TOTAL UE 6		42			42	7			7		7

UE 7	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Langue & Language	Anglais des affaires TOEIC	12	12		24	2	CT écrit 2H	Epreuve orale	1.5	0.5	2
	Informatique appliquée à la finance	18			18	3	Dossier	Epreuve pratique	3		3
TOTAL UE 7		30	12		42	5			4.5	0.5	5

UE 8	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Risques et Economie des marchés financiers	Marchés financiers et gestion des risques	24			24	4	CT écrit 2H	Epreuve écrite	4		4
	Hist. économie des marchés financiers	18			18	3	CT écrit 2H	Epreuve écrite	3		3
TOTAL UE 8		42			42	7			7		7

UE 9	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Environnement juridique et de la recherche	Aspects financiers du droit des sociétés	20			20	2	CT écrit 2H	Epreuve orale	2		2
	Initiation à la recherche	10			10	2	Dossier	Dossier	2		2
TOTAL UE 9		30			30	4			4		4

UE 10	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Profession- nalisation	Les métiers de la finance et de la banque		5		5						
	Techniques d'entretien		16		16	1			1		1
	Stage/ Les entrepreneuriales	12			12	6	Mémoire	Mémoire	6		6
	Séminaire DFCG & CFPB										
TOTAL UE 10		12	21		33	7			7		7

TOTAL S2		156	33		189	30			29.5	0.5	30
-----------------	--	------------	-----------	--	------------	-----------	--	--	-------------	------------	-----------

■ **Modalités de contrôle des connaissances :**

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du 8 juillet 2016.

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'Université le 2 avril 2001.

Dispositions relatives à l'UE 10 « professionnalisation » en Master 1.

L'étudiant a le choix d'effectuer l'une des activités suivantes :

1. Dispositions relatives au « projet »

Le projet prend la forme d'une étude financière appliquée. Cette étude consiste en la réalisation d'une mission d'étude réalisée en groupe pour le compte d'une organisation (entreprise, banque, hôpital, collectivité...). L'encadrement est assuré par l'équipe enseignante de la spécialité. L'étude fait l'objet d'un rapport écrit accompagné d'une soutenance orale devant un jury composé d'enseignants et d'un représentant de l'organisation.

2. Dispositions relatives au stage :

Il est fortement conseillé aux étudiants d'effectuer un stage d'une durée de 1 à 4 mois avant l'entrée en Master 2 (entre la fin du semestre 2 et le début du semestre 3) au sein d'une organisation publique, privée ou du secteur associatif (au cours de la période mai-septembre). Ce stage, donne lieu à l'établissement d'une convention et à la désignation, par le responsable du Master, d'un enseignant-suiveur de l'équipe pédagogique de la mention du Master. De la même façon, l'entreprise d'accueil doit désigner un responsable du stagiaire dans l'entreprise. Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport dont la forme et le fond sont définis par le responsable de la spécialité, Une fois remis à l'enseignant-suiveur et complété par l'entreprise d'accueil par un document d'évaluation, le rapport fait l'objet d'une soutenance orale devant un jury composé de l'enseignant suiveur ainsi que du responsable dans l'entreprise. Si le responsable de l'entreprise est empêché pour la soutenance, l'entreprise transmet un avis circonstancié sur le travail accompli par le stagiaire. Il est remplacé pour la soutenance par un autre membre de l'équipe pédagogique. A l'issue de la soutenance, le jury attribue au candidat une note prenant en considération le travail du stagiaire dans l'entreprise, la qualité du rapport présenté ainsi que la qualité de la soutenance.

3. Les entrepreneuriales

Les entrepreneuriales est un dispositif de formation pratique, basé sur la pédagogie « *learning by doing* ». Il vise à assister les étudiants dans une démarche de création d'entreprise. La participation aux entrepreneuriales favorise la pluridisciplinarité des compétences, l'autonomie des apprenants et ceci dans un cadre professionnel abouti et innovant.

● **Sessions d'examen**

Deux sessions d'examens sont organisées dans l'année. La première session est organisée au terme de chacun des deux semestres d'enseignement. L'étudiant qui n'a pas validé le premier semestre est autorisé à suivre les enseignements du second semestre.

La deuxième session est organisée en septembre de chaque année pour chacun des deux semestres d'enseignement.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

1. Règles sur le contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances repose sur les conditions générales suivantes :

- La moyenne générale de chaque semestre est déterminée par compensation entre UE, chaque UE étant affectée d'un coefficient. Le semestre est validé et capitalisé si l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.
- Pour toute UE composée de plusieurs matières, la moyenne de l'UE est déterminée en fonction de la note obtenue dans chaque matière affectée d'un coefficient attribué à la matière. Toute UE validée est capitalisée en crédits ECTS.
- Chaque année de Master est validée dès lors que l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20. Il peut y avoir compensation entre le 1er et le 2ème semestre de chaque année.
- Dans le cas où l'étudiant obtient une moyenne inférieure à 10/20 pour un semestre, et que la moyenne générale sur l'année est inférieure à 10/20, l'étudiant doit se représenter à une seconde session d'examen qui est organisée en septembre de chaque année. L'étudiant doit alors repasser les matières non validées dans les UE non validées.
- A l'intérieur d'un semestre, l'étudiant conserve le bénéfice des UE validées qui sont capitalisées.
- Le barème d'attribution des mentions par année du Master est le suivant : de 10 à 11,99/20 : Mention Passable, de 12 à 13,99/20 : Mention Assez-Bien, de 14 à 15,99/20 : Mention Bien, plus de 16/20 : Mention Très Bien
- Le Master Economie-Gestion Mention Sciences du Management (le diplôme doit stipuler la spécialité) est attribué aux étudiants qui ont validé les 120 crédits ECTS correspondant aux quatre semestres d'enseignement.
- Le redoublement peut être autorisé en cas de non admission en M1 ou en M2.

2. Stage :

Avant leur entrée en Master, les étudiants doivent effectuer un stage d'une durée de 4 semaines au minimum et qui donnera lieu à évaluation dans le cadre de l'UE2 sous l'intitulé d'insertion professionnelle. Ce stage fait l'objet d'une convention. L'évaluation sera basée sur le rapport de stage remis par l'étudiant avant une date limite fixée par l'enseignant responsable de la spécialité.